

Madame, monsieur,

Je vous remercie, à travers ce questionnaire que vous m'avez transmis, de prendre part au débat de la campagne municipale. J'y ai répondu avec la plus grande sincérité et sans aucun électoralisme ce qui induit, vous le noterez, quelques nuances. La plus importante d'entre elles est d'échelle : certaines de vos questions outrepassent, hélas, les compétences réglementaires d'une commune et le simple champ de son territoire et sont du ressort de l'intercommunalité ou du PETR. Cela relativise par exemple, pour Montluçon, la question de l'activité ou des terres agricoles.

Toutefois, je tiens à vous dire que votre questionnaire nous concerne, au point que nous avons présenté deux rubriques distinctes (Alimentation, et Environnement) dans notre projet que vous pouvez consulter sur www.montlucon-ensemble.fr afin de vous en assurer.

Par ailleurs, notre ambition de revenir aux sources d'une démocratie locale plus transparente et plus participative, de redonner la parole à tous et de « gouverner » ensemble, donnera à votre association toute capacité de proposition et d'intervention, tout au long du mandat.

Bien cordialement,

Joseph Roudillon

Montluçon Ensemble, liste
ouverte

Pour une politique alimentaire et agricole

1. Création d'un adjoint au maire délégué à l'alimentation, l'agriculture et l'environnement pour un interlocuteur unique. Oui et non

Montluçon comptait 11 agriculteurs exploitants en 2016 ; une délégation à l'agriculture ne se justifie pas à l'échelle de la commune mais bien à celle de la communauté d'agglomération, où cette commission « Développement agricole / ruralité » existe, mais mérite d'être dynamisée (la loi interdit aux communes de continuer d'exercer en doublon une compétence transférée à l'échelon intercommunal). Concernant l'alimentation en revanche, abordée sous l'angle d'une pédagogie renforcée et centrée sur la cuisine centrale conçue désormais comme un centre de ressources en la matière, elle est au cœur de notre projet dont elle sera une priorité transversale, c'est à dire impliquant l'ensemble des délégations, au même titre par exemple que l'égalité des chances. A ce titre, la coordination (« interlocuteur unique ») sera exercée par le maire et son cabinet.*

** « Le transfert d'une compétence donnée à un établissement public de coopération intercommunal par l'une de ses communes membres entraîne le dessaisissement corrélatif et total de cette dernière, en ce qui concerne ladite compétence. Il résulte de ce principe que la commune dessaisie ne peut plus exercer elle-même la compétence (Conseil d'État, 16 octobre 1970, commune de Saint-Vallier) ».*

2. Assises citoyennes de l'alimentation, de l'agriculture locale et de l'environnement puis comité de suivi citoyen pour que les citoyens reprennent en main ces questions. Oui

C'est l'esprit même du projet que nous portons : nous souhaitons un changement profond du mode de gouvernance pour redonner, sur tous les sujets, la parole et une capacité d'action aux élus d'opposition, aux associations et aux citoyens, tout au long du mandat. Nous instaurerons par exemple un temps de débat direct, ouvert à tous, à l'issue de chaque

conseil municipal. Les thèmes que vous abordez ne feront pas l'objet d'un traitement particulier, mais bénéficieront des mêmes conditions d'intervention, de regard et de suivi citoyens que nous souhaitons, de manière générale, instaurer.

Pour des espaces nourriciers en ville.

3. Création d'un permis de végétaliser les espaces municipaux pour les citoyens **Oui**

Notre projet prévoit par ailleurs la plantation privilégiée d'arbres fruitiers locaux en ville (libre cueillette) et de comestibles dans les massifs, en lien avec une information et une pédagogie dédiées. Nous pensons que cette démarche est susceptible de rendre la vie quotidienne plus douce, à terme plus saine, et de reconnecter nos populations les plus urbaines avec la nature. Par ailleurs, elle répond également, même de manière marginale, à la préoccupation d'aide aux personnes démunies. La ville ne doit plus être un « no nature land », moitié « désert gris » (béton), moitié « désert vert » (essences inadaptées).

4. Fin des pesticides étendue dans les cimetières et les espaces privés **Oui**

Avec la pédagogie et l'accompagnement nécessaires.

5. Reprise des friches urbaines pour la mise en place de jardins partagés ou ouvriers ou de vergers partagés. **Oui**

Notre projet prévoit la mise en place de jardins partagés et l'accompagnement des initiatives en ce sens.

Pour une alimentation en circuit court.

6. Aide à l'installation de nouvelles AMAP, de magasins de producteurs, drive fermiers avec des locaux dédiés. **Oui et non**

Cette question entre pleinement dans le cadre des compétences du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, qui dispose des moyens et de l'expertise nécessaire pour accompagner ce type de projets au cas par cas. Notre municipalité le suivra dans ses préconisations ; en ce sens, notre première préoccupation sera de pérenniser et renforcer le PETR, et de garantir son indépendance aujourd'hui menacée.

7. Reprise des marchés en régie municipale pour favoriser les producteurs locaux bio **Oui**

Le circuit court est au cœur de la nouvelle politique alimentaire que nous souhaitons impulser, par le biais notamment de la cuisine centrale. En revanche, il ne s'agit pas de nous limiter au simple bio, mais également à l'agriculture raisonnée et responsable, locale. Au delà de la traçabilité, de la réduction d'impact et de l'engagement de qualité, nous souhaitons nous appuyer sur les producteurs choisis pour recréer un véritable lien à travers des interventions scolaires, la mise à disposition de moyens pour des visites à la ferme, des ateliers du goût à la cuisine centrale, des menus « pédagogiques » etc.

8. Marché couvert en régie municipale pour les producteurs locaux et bio **Oui et non**

Nous étudierons avec attention ce projet s'il nous est présenté, en lien avec la com d'agglo et le PETR (projet de territoire élargi).

9. Gratuité du stationnement à proximité des marchés. **Oui**

Notre projet prévoit la gratuité généralisée du stationnement urbain à travers un système de « disque » (permis par les horodateurs en place) pour éviter les voitures « ventouses », nuisibles au commerce.

10. Gel de l'installation des grandes surfaces alimentaires. Oui et non

Cette question dépasse la problématique municipale, pour plusieurs raisons : d'abord, ces grandes surfaces, alimentaires ou non, se développent principalement, pour des raisons d'accessibilité et du coût du foncier, en périphérie des villes centres, c'est à dire en dehors de la commune (ex : Châteaugay ou Auchan sur la commune de Domérat). Ensuite, les élus ne sont pas forcément en position de faire poids devant la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), qui délivre les autorisations. Cette commission présidée par le préfet est composée de 7 élus, dont le maire de la commune concernée, et 4 personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire. Enfin, vous savez que depuis la loi n°2024-626 du 18 juin 2014, dite « Pinel », et le décret d'application n°2015-165 du 12 février 2015, les surfaces commerciales ne sont plus soumises à l'agrément de la CDAC en dessous de 1 000 m². L'un des échelons « pertinents » pour aborder cette question est la communauté d'agglomération, mais rien ne garantit qu'à l'issue du scrutin des 15 et 22 mars dans les communes membres, Montluçon conserve la majorité et donc la présidence de l'intercommunalité. Cette question est bien davantage du ressort de l'Assemblée nationale (et donc de la députée) qui elle seule peut changer les « règles du jeu ».

11. Reprise de la gestion de l'eau en régie municipale Non ?

La gestion de l'eau est déjà une compétence gérée en interne par la communauté d'agglomération (service eau et assainissement).

Pour une alimentation saine des enfants.

12. Alimentation biologique dans les cantines, crèches et tous les repas à charge de la commune. Oui et non

Comme évoqué plus haut, nous privilégierons les productions locales, en restaurant la saisonnalité, biologiques ou issues de l'agriculture raisonnée.

13. Installation en régie municipale de paysans bio locaux pour fournir les cantines. Non

Pas en l'état.

14. Jardin et verger d'école pour l'éducation alimentaire des enfants. Oui

Notre projet prévoit un important travail pédagogique, mais également l'encouragement des écoles à la création de potagers scolaires, la découverte des sites et des modes de production, la rencontre directe des producteurs, la création d'une véritable ferme pédagogique aux Réaux et la restauration d'un conservatoire des espèces au centre de loisirs de Brignat.

Pour un territoire nourricier et une agriculture paysanne.

NB : globalement, les items de cette partie dépassent le simple cadre communal et intéressent les intercommunalités, c'est à dire dans le cas de Montluçon, Montluçon Communauté et le PETR. Il serait intéressant de les poser aux candidats à la présidence des communautés de communes et d'agglomération.

15. Aide et incitation à la conversion des agriculteurs à l'agriculture biologique.

Non concerné (voir intro)

16. Aide à l'installation de paysans biologiques.

Non concerné (voir intro)

17. Mise à disposition des terres municipales libérées et préemption de terres pour

l'installation de paysans bio. **Oui et non**

Cette question n'est pas du ressort de la commune (voir plus haut, com d'agglo/PETR). Toutefois, des projets individuels peuvent être étudiés par les échelons compétents sur le territoire de la commune qui facilitera l'accès au foncier si cela est pertinent.

18. Création d'un atelier municipal de transformation pour les producteurs locaux (conserverie, laiterie) **Non**

Il existe déjà des entreprises de transformation sur la commune ou le bassin. L'activité agroalimentaire doit être encouragée (compétence Agglo/PETR) mais le public ne peut en la matière se substituer au privé dans la gestion de tels équipements.

19. Création d'un pôle municipal de remplaçants/suppléants pour aider les agriculteurs.

Non concerné (voir intro)

20. Création d'un abattoir mobile municipal pour les petits élevages.

Non concerné (voir intro)

21. Création d'un label municipal pour les restaurants et commerce de bouche travaillant avec des produits locaux et biologiques (quotité à définir ou contrat de fourniture avec des paysans). **Oui**

La création d'un label spécifique est inscrite à notre projet. Nous souhaitons le mettre en place sur un territoire élargi à travers le PETR.

22. Lutte contre l'étalement urbain qui prive de terres agricoles de proximité

Non concerné (voir intro)

23. Vers une ville autosuffisante avec un projet de territoire nourricier ?

Cette question mériterait d'être développée un peu plus ...